

**Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté**  
**Séance du 22 juin 2023**

<p>Date de convocation : 15 juin 2023</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 43 Pouvoir : 3 Votants : 46</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><b><u>Étaient présents :</u></b> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT ; Mme Monique HELSEN; M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR ; M. Patrick BRAUN ; M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PURE) M. Guy FOURRIER; (RAUCOURT ET FLABA), M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><b><u>POUVOIRS :</u></b> (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU donne pouvoirs à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR. (CARIGNAN) M. Gilbert LORDIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY. (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><b><u>Absents excusés :</u></b> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Christine PAULIN ; M. Gilbert LORDIER ; Mme Louisa FRENOIS ; M. Michel DOPPLER ; Mme Héloïse TUPEANSKAS ; M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LETANNE) M. Dominique BARRE; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><b><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u></b> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER.</p> <p><b>Monsieur Jean-Michel ROBERT</b> a été désigné secrétaire de séance.</p>
--	---

**Délibération n°2023/75 portant approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 13 avril 2023, des décisions du Président et du bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil communautaire a pris acte de l'ordre du jour de la séance du 22 juin 2023, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du**

15 juin 2023. **Le conseil a pris** connaissance des décisions du Président et des bureaux communautaires en date du 13 juin 2023. **Le conseil approuve à l'unanimité** le compte-rendu du conseil en date du 13 avril 2023 ainsi que la désignation de Monsieur Jean-Michel ROBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Délibération n°2023/76 portant approbation de la participation à l'investissement pour la création d'une formation aux métiers de l'eau mise en place à l'échelle des 8 EPCI des Ardennes.** *Durant les débats :* Monsieur OURY souhaite savoir qui pourra accéder à ces formations. M. LATOUR répond que deux formations sont possibles. L'une d'elles se fait après le bac (BTS) et l'autre est de niveau BEP (accès après la 3<sup>ème</sup>). Il souhaite également savoir vers qui les candidats peuvent s'adresser pour l'inscription à ces formations. M. LATOUR indique que les candidats pourront s'adresser à Alméa, la structure de formation qui porte le projet. Monsieur TRONCON souhaite savoir si un bureau d'étude a déjà été mandaté concernant l'étude de reprise de la compétence eau et assainissement. Monsieur LATOUR précise que le cahier des charges est prêt et que l'appel d'offre doit être lancé cet été, mais que le bureau a souhaité suspendre le lancement de ce travail en attendant que les propositions d'amendement du Senat soient toutes épuisées. **Le conseil approuve à l'unanimité** la participation financière de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg à hauteur de 10.125 € afin de financer l'investissement pour la mise en place de cette formation « métiers de l'eau ».

**Délibération n°2023/77 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

*Durant les débats :* Monsieur OURY souhaite savoir qui décide de la mise en place de l'action du « permis de louer ». M. BEAURAIN confirme que ce sont bien aux communes de décider, en délibérant sur la mise en place de ce dispositif, en application des pouvoirs de police du Maire.

Concernant l'action 15 (mettre en place une démarche incitative à l'échelle du territoire pour réduire les déchets et améliorer le tri à la source), M. SABATIER s'interroge sur les différents modes de collecte des déchets que revêt cette action. M. BEAURAIN explique qu'il existe d'autres modes de collecte que l'apport volontaire pour une tarification incitative.

Monsieur OURY s'interroge sur les conditions d'application de la réglementation en matière de biodéchets et à la mise en place de composteur collectif. Monsieur WATHY précise que de par l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de collecter les biodéchets, la solution technique n'a pas encore été choisie (à minima des composteurs individuels) et qu'elle sera de toutes les façons débattue à la commission des déchets de la rentrée 2023.

**Le conseil approuve à la majorité moins une abstention** le Plan Climat Air Energie Territorial tel que présenté en annexe du présent compte-rendu.

**Délibération n°2023/78 portant approbation de la présentation de la procédure pour validation par les communes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).** *Durant les débats :* M. BEAURAIN précise que chaque conseil municipal devra débattre et délibérer sur ce projet de PADD. M. ROBERT s'interroge sur le délai dont les communes disposeront pour prendre cette délibération. Il lui est indiqué que la délibération devra être prise dans les trois mois suivant le lancement de la procédure de ratification par la CCPL **qui sera fait en septembre**. Un modèle de délibération sera donné aux communes pour ce faire.

**Le conseil approuve à l'unanimité** le lancement de la démarche qui permettra d'organiser les débats au sein des conseils municipaux afin de valider le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

**Délibération n°2023/79 portant signature d'un avenant à la convention EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) pour des études complémentaires sur la friche Sommer de Mouzon.** *Durant les débats :* M. RENARD tient à préciser que la commune a déjà voté pour la signature de cet avenant. L'EPFGE devra, par le biais de cet avenant, faire des propositions de reconversion de la friche. M. RENARD précise également que l'EPFGE aura mandat pour acquérir au meilleur prix le foncier utile, ensuite mènera les travaux de dépollution et démolition et le revendra à la commune à son prix d'achat à

la fin de ces travaux. M. BIHIN indique que la commune souhaiterait qu'une autre dénomination soit adoptée pour désigner cette friche. Il serait plus opportun de parler de « friche du centre-ville ». **Le conseil autorise à l'unanimité** la signature d'un avenant à la convention d'études signée en 2021 par l'EPFGE, la Commune de Mouzon et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, pour une participation de la CCPL à hauteur de 10% des études supplémentaires (sur un total de +200.000 €).

**Point n°8 relatif à la convention avec l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) pour la friche de Blagny.** *Durant les débats* : monsieur ROBERT indiquant que la commune de Blagny va prochainement faire parvenir sa délibération ainsi que la convention financière s'y rapportant, il n'est pas procédé au vote sur ce point, les conditions étant identiques à celles précédemment votées.

**Délibération n°2023/80 portant approbation du bilan 2022 et de l'octroi de la subvention annuelle 2023 pour l'ADECMR.** *Durant les débats* : Plusieurs élus signalent que l'ADECMR ne respecte pas toujours ses engagements, notamment en termes de délais et que ce n'est pas toujours très clair sur la répartition entre l'ADECMR et la commune s'agissant des matériaux à fournir. Le président explique que l'association a eu des problèmes de casse de matériel mais que les choses rentrent dans l'ordre. **Le conseil prend acte du bilan qualitatif des chantiers d'insertion 2022. Le conseil approuve à l'unanimité** le versement sur 2022 de 9 000€ sur les 19 000€ initialement prévus en raison de l'activité générée par le chantier « bâtiment » du fonds solidaire intercommunal. **Le conseil approuve à l'unanimité** le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2023 pour un montant total de 69 000€ et selon la répartition suivante : 21 550€ pour la brigade verte, 37 450€ pour les jardins de cocagne et 10 000€ pour le bâtiment patrimoine.

**Délibération n°2023/81 portant approbation du reversement des fluides 2022 au Domaine du Lac de Douzy.** **Le conseil approuve à l'unanimité** le reversement par le locataire-gérant d'une somme de 15.000 € correspondant au gaz et à l'électricité du Domaine du Lac de Douzy payé par la CCPL pour l'année 2022.

**Délibération n°2023/82 portant approbation de la signature de la convention 2023 pour la gestion du camping et de la baignade du lac de Douzy.** **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention pluriannuelle pour la gestion du camping et de la baignade du lac de Douzy, à compter de l'été 2023, avec une participation financière de la CCPL afin de permettre l'accès gratuit à la baignade.

**Délibération n°2023/83 portant approbation de la signature d'une convention avec le restaurant du Domaine du Lac de Douzy.** **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention spécifique de mise à disposition des locaux pour la gestion du restaurant du Domaine du Lac de Douzy prévoyant une participation du gérant au financement des fluides.

**Délibération n°2023/84 portant approbation de la prise en charge des travaux pour le compte de la CCPL Domaine du Lac de Douzy.** **Le conseil approuve à l'unanimité** le versement de 32 809€ aux gestionnaires du Domaine du Lac de Douzy pour travaux faits pour le compte de la CCPL en matière d'économie d'énergie suite à la mise en place par ces derniers sur l'ensemble de cet équipement de lumière LED.

**Délibération n°2023/85 portant approbation d'une convention avec les communes de Tétaigne et Brévilly concernant la Voie verte de la Chiers.** *Durant les débats* : La question est posée de la difficulté de la fermeture aux usagers motorisés de la voie communale allant de Brévilly à Douzy. M. HIBLOT estime que la voie doit être physiquement fermée. Mme BEAUDA précise que la voie sera fermée au milieu avec une barrière permettant quand même aux 4 agriculteurs mitoyens d'accéder à leurs champs en passant d'un côté ou de l'autre. Monsieur BRAUN remarque qu'il faudra indiquer que la voie est partagée. Madame BEAUDA confirme qu'une signalisation adéquate sera mise en place. **Le conseil approuve à la majorité avec deux abstentions** la signature des conventions de mise à disposition et des procès-verbaux associés avec les communes de Tétaigne et Brévilly pour l'engagement de la liaison cyclable Carignan-Douzy.

**Délibération n°2023/86 portant approbation de la fixation des tarifs d'entrée du centre d'interprétation de Stonne.** *Durant les débats* : Plusieurs élus sont surpris des tarifs pour les enfants. Mme BEAUDA précise qu'un certain nombre d'animations est prévu pour donner un axe plus pédagogique à cet équipement et qu'il y aura un « parcours enfants ». Monsieur RENARD souligne la qualité du travail effectué pour la création du centre d'interprétation de la Bataille de Stonne, ce en quoi l'assemblée corrobore ses propos.

**Le conseil approuve à l'unanimité** la mise en place des tarifs tels que proposés ci-dessous afin d'accéder au centre d'interprétation de la Maison de la Bataille de Stonne.

Plein tarif : 4€ / visiteur	Tarif réduit : 2€ (Enfants de 5 à 16 ans, seniors, étudiants, PMR)
Groupes scolaires : Gratuit	Autres groupes : à partir de 15 personnes, 3 € / pers.

**Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention avec l'Office du Tourisme afin que ce dernier gère les entrées et la boutique pour le compte de la CCPL.

**Délibération n°2023/87 portant approbation de la modification du tableau des emplois (création ou modifications des postes).** *Durant les débats* : Monsieur SABATIER souhaite avoir confirmation que les postes supprimés sont vacants. M. WATHY répond par l'affirmative. Il est aussi précisé que la masse salariale n'augmente pas car les postes créés correspondent à l'intégration des contractuels soit en CDI, soit en stagiairisation. **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du tableau des emplois telle que reprise en annexe du présent compte-rendu.

**Délibération n°2023/88 portant approbation de la mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS).** *Durant les débats* : Monsieur BRAUN demande si les IFTS sont mensuelles ou occasionnelles. M. WATHY indique que s'agissant de travaux supplémentaires c'est en fonction des heures effectuées à la demande du chef de service. **Le conseil approuve à l'unanimité** la mise en place des IHTS et des IFTS pour les agents de la collectivité et leur modalité pratique de mise en œuvre.

**Délibération n°2023/89 portant approbation de la rémunération des stagiaires.** **Le conseil approuve à l'unanimité** la mise en place d'une gratification d'un montant de 600€ bruts par mois pour les stagiaires réalisant un travail, et ce dès le 1<sup>er</sup> mois complet.

**Délibération n°2023/90 portant approbation de la nomination d'un référent déontologie pour les élus locaux.** **Le conseil approuve à la majorité avec 1 contre et 8 abstentions** la signature d'une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion des Ardennes dans le cadre du référent déontologie des élus et en accepte les conditions financières.

**Délibération n°2023/91 portant approbation de la motion en faveur de la création d'un diplôme de technicien supérieur en électroradiologie.** **Le conseil approuve l'unanimité** une motion pour la création d'un diplôme de technicien supérieur en électroradiologie au Campus des Ardennes.

**Point n°17 portant débat sur le retrait éventuel de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg du Syndicat mixte VALODEA afin de reprendre la maîtrise des coûts de traitement des déchets.**

*Les membres du conseil sont invités à débattre du retrait éventuel de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg du syndicat mixte de traitement des déchets ménagers VALODEA. En effet, MM. LATOUR et WATHY souhaitent évoquer cette possibilité avec les élus du conseil communautaire dans la mesure où la collectivité peut parfois être lésée financièrement face aux choix de traitement des déchets opérés par le syndicat, d'autant plus que même lorsque des solutions plus économes sont proposées par la communauté de communes, le syndicat les rejette.*

*Monsieur LATOUR précise que la demande de retrait ne se fera que sur la base d'éléments chiffrés précis. Madame GERARD demande si la collectivité a déjà une idée des gains qui pourraient être réalisés.*

Monsieur WATHY indique que le chiffrage est en cours et que le plus gros des économies pourraient se faire sur le tri sélectif mais aussi sur le fait de retrouver une liberté et plus de souplesse dans le choix des différents exutoires.

Monsieur LATOUR précise toutefois que même si les chiffres vont dans le sens d'un retrait, celui-ci ne sera acté qu'à la fin d'une longue procédure qui est largement tributaire de l'accord des autres collectivités membres de Valodéa et dont le résultat n'est pas certain. Pour le moment les positions des autres collectivités ne sont pas connues et celle d'Ardenne Métropole est essentielles. Monsieur WATHY rappelle qu'il s'agit d'une compétence complexe et qu'il est encore possible d'organiser des visites des différents sites de traitement des Ardennes pour mieux appréhender cette thématique. A l'appui des éléments chiffrés et solutions possibles, un débat sera organisé à la rentrée en commission « déchets » ou conférence des maires.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. LATOUR informe les élus qu'une note relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables issue de la Loi votée en mars 2023 est présente dans le dossier de séance et que les communes sont invitées à en prendre connaissance afin de délibérer en septembre au besoin, avec l'appui de la CCPL.

Monsieur TRONCON rappelle qu'une réunion qui se tiendra à Montmédy le 1<sup>er</sup> juillet concernant la création d'un SIVU pour la mise en place d'une fourrière animale. *Et à la question du positionnement de la CCPL sur cette question il lui est répondu que cela reste de la compétence des mairies dans le cadre du pouvoir de police du maire.*

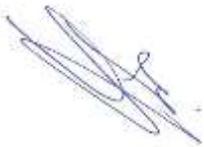
Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait le 30 juin 2023, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

### Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes le 5 juillet 2023 et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

**Le Président,  
Frédéric LATOUR**



## ANNEXE 1. A LA DELIBERATION N°2023/77 PORTANT APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

### ACTIONS DU PCAET

- **Mobilité (7 actions)**
  - Action 1 : Réduire les besoins de déplacement en développant des services de proximité :
    - Développement du réseau de MFS et permanences délocalisées
    - Développement des services en ligne
    - Réseau de bibliothèques...
  - Action 2 : Développer des infrastructures cyclables
  - Action 3 : Mettre en place une prime « vélo » : depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la Communauté de Communes a mis en place une prime à l'achat de vélo dans un commerce du Département
  - Action 4 : Poursuivre les travaux du diagnostic de mobilité et explorer les opportunités de connexions inter-EPCI et intermodalités :
    - Prolongation d'une ligne de bus depuis la Belgique
    - Approfondir l'étude de certaines connexions avec les EPCI voisins (ligne de transports en commun, axes de covoiturage etc...)
  - Action 5 : Mettre en place un service de transport à la demande : mise en place avec Familles Rurales d'une solution de mobilité à l'échelle du territoire
  - Action 6 : Développer le réseau de bornes électriques : en lien avec la FDEA la CCPL souhaite continuer cette démarche en densifiant le réseau autour du schéma d'aires de covoiturage et de mobilité en construction.
  - Action 7 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV
    - Etude d'une filière à l'échelle du SCoT ou des Ardennes pour alimenter des flottes de bus/de camions avec des déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation.
    - Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- **Bâti et Urbanisme (6 actions)**
  - Action 8 : Mettre en œuvre l'Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat (OPAH)
  - Action 9 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers : la CCPL a répondu conjointement à l'AMI du SARE avec Ardenne Métropole dans le but d'offrir un accompagnement le plus qualitatif possible aux habitants, aux entreprises et aux personnes publiques
  - Action 10 : Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public : les 50 communes qui composent les Portes du Luxembourg possèdent environ 500 bâtiments publics. L'objectif est de pouvoir accompagner les communes dans leurs études et travaux de rénovation.
  - Action 11 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme – PLUi en cours de rédaction :
    - Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale et PLUi
    - Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme

- Action 12 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux : organiser des réunions entre les EPCI, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Action 13 : Mettre en place un permis de louer : le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question). Communiquer auprès des propriétaires bailleurs sur l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover
- **Economie locale et alimentation (10 actions)**
  - Action 14 : Réhabiliter ou renaturer les friches du territoire
    - Réhabilitation de la friche de Blagny
    - Réhabilitation de la friche Sommer de Mouzon
    - Renaturation de la friche Oudin de la Ferté sur Chiers -zone inondable
    - Friche Biètte à Carignan
  - Action 15 : Mettre en place une démarche incitative à l'échelle du territoire pour réduire les déchets et améliorer le tri à la source.
    - Identifier les différents modes possibles de financements incitatifs
    - Travail d'appropriation et d'adhésion à la démarche, tant des élus que des usagers
    - Mise en œuvre d'un service de collecte adapté (apport volontaire ou autre)
  - Action 16 : Développer une exemplarité en matière de traitement des biodéchets
    - La collectivité souhaite développer l'exemplarité au niveau du compostage dans les établissements publics. Installation de points de compostage dans les établissements scolaires, les crèches, les EHPAD ou toute autre structure publique ou associative.
    - Mise en place de formations au compostage
  - Action 17 : Mettre en place une ressourcerie sur le territoire : la Communauté de Communes envisage pour le Service Déchets la création d'un centre d'exploitation pour remplacer l'actuel bâtiment en location et qui ne répond plus aux exigences du service. L'espace du site permettra de créer une ressourcerie : lieu de récupération des mobilier et équipements.
  - Action 18 : Soutenir le développement de l'économie circulaire
    - Mettre en place une plateforme pour permettre la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, ...)
    - Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers.
  - Action 19 : Poursuivre le développement du tourisme vert
    - Développement d'activités économiques et touristiques qui participent à la construction d'une identité touristique commune
    - Création de parcours touristiques, déploiement de destinations touristiques, développement d'un tourisme à l'image du territoire
  - Action 20 : Bonifier les aides accordées par la collectivité en fonction des critères environnementaux : développer des critères environnementaux permettant de bonifier les aides accordées aux acteurs économiques (tourisme etc...). Dans un objectif de favoriser des pratiques vertueuses auprès des acteurs économiques du territoire.

- Action 21 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire
  - La Commission agricole de la CCPL souhaite développer des actions afin d'améliorer l'autonomie alimentaire au sein des exploitation du territoire.
  - La CCPL souhaite également développer les échanges parcellaires afin de rapprocher les parcelles des bâtiments d'exploitations.
- Action 22 : Accompagner le développement de la vente directe : mise en place d'un soutien, dans le cadre des régimes d'aides agricoles, au développement de la vente directe et à la transformation sur les exploitations.
- Action 23 : Développer les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective
- **Espaces et ressources naturelles (5 actions)**
  - Action 24 : Mettre en place un programme pérenne d'entretien des cours d'eau en lien avec une association d'insertion locale : dans la suite du programme de restauration des cours d'eau, la Communauté de Communes fait appel à une association d'insertion locale qui a formé spécialement une équipe sur l'entretien des cours d'eau.
  - Action 25 : Accompagner les communes dans la gestion des problèmes hydrauliques
    - Dans le cadre de sa compétence GEMAPI la communauté de commune souhaite apporter sont soutient à la fois en termes d'ingénierie et éventuellement dans la gestion des actions à mettre en place.
  - Action 26 : Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme
    - Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT et l'intégration dans le PLUi en cours de finalisation
  - Action 27 : Mettre en œuvre une animation territoriale autour de la biodiversité
    - Mise en place de randonnées Meuse thématique, évènements de découverte de l'environnement,
    - Animation du site NATURA 2000 de la confluence Meuse-Chiers.
  - Action 28 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière à l'échelle du SCoT :
    - Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
    - Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
    - Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier
- **Energie renouvelable (7 actions)**
  - Action 29 : Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCPL
    - Projet photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment en construction à Douzy
    - Projet d'ombrière solaire sur l'aire de covoiturage de Douzy
    - Etude de potentiel sur le patrimoine de la CCPL
  - Action 30 : Développer le solaire photovoltaïque au sol sur le territoire
    - Projet de parc photovoltaïque sur la ZAC de Douzy
    - Projet de parc photovoltaïque sur l'aérodrome de Douzy

- Action 31: Faire émerger et soutenir des projets citoyens et participatifs
  - Cette action vise à faire émerger des projets d'énergie citoyenne portés, développés, financés et exploités par et pour les citoyens du territoire, dans le but de se réappropriier les richesses énergétiques locales, dans une perspective d'intérêt collectif et de respect de l'environnement.
- Action 32: Accompagner les communes sur le développement des EnR
  - Évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés
  - Travailler avec les conseillers du dispositif « Générateurs » mis en place par l'ADEME.
- Action 33: Etudier les opportunités de développement des autres filières (micro-hydroélectricité, ... )
  - Le territoire de la CCPL est riche d'une double particularité : disposer d'un réseau hydrographique dense et un fort passé industriel. La résultante est la présence de nombreux ouvrages hydrauliques aujourd'hui plus exploités. L'action est de pouvoir accompagner techniquement et financièrement les communes qui souhaitent mettre en valeur ce patrimoine en réinstallant des unités de production d'hydroélectricité sur ces ouvrages
- Action 34: Structurer une filière de valorisation du bois (à l'échelle du SCoT)
  - Relocaliser la filière via contrats d'approvisionnement avec l'ONF
  - Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF
  - Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
  - Structurer les Communes dans leur dialogue avec l'ONF
- Action 35: Organiser l'animation du Plan Climat

**ANNEXE 2. A LA DELIBERATION N°2023/87 PORTANT  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	Durée Hebdo	Nombre Emplois	Postes pourvus		Postes Vacants	Secteur	
					Nombre	Cadre légal			
ADMINISTRATIVE	A	Attaché Principal	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux	
			35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Pôles thématiques	
		Attaché	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux	
			35 h	5	4	Titulaire ou CDD	1	Pôles thématiques	
			35h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Pôles thématiques	
			35h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Office du tourisme	
	B	Rédacteur	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Office du tourisme	
		Rédacteur PPAL 2 <sup>e</sup> classe	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux/Pôle Social	
		Rédacteur PPAL 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1		
	C	Adjoint Administratif PPAL 2e classe	35 h	3	1	Titulaire ou CDD	2	Services Généraux	
			35 h	9	8	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux	
		Adjoint administratif	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique	
	<b>TOTAL</b>				<b>32</b>	<b>24</b>		<b>8</b>	
	TECHNIQUE	A	Ingénieur	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux
B		Technicien	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0		
C		Adjoint Technique	35 h	2	1	Titulaire ou CDD	1	Centre aquatique	
			25 h	1	1	Titulaire ou CDD	0		
			35 h	5	3	Titulaire ou CDD	2	SICOM	
			25 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Centre aquatique	
		35 h	3	2	Titulaire ou CDD	1			
		Agent de maîtrise	35h	1	1	Titulaire ou CDD	0	SICOM	
Adjoint Technique PPAL		1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	SICOM	
		35 h	5	3	Titulaire ou CDD	2			
		2 <sup>ème</sup> classe	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux	
<b>TOTAL</b>				<b>23</b>	<b>14</b>		<b>9</b>		
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique	
	B	Educateur des APS	35h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0		
	B	Educateur des APS	35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0		
	<b>TOTAL</b>				<b>4</b>	<b>4</b>		<b>0</b>	
ANIMATION	B	Animateur	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Service généraux	
	C	Adjoint d'animation PPAL 2e classe	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0		
	<b>TOTAL</b>				<b>2</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
	A	Bibliothécaire	35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3- alinéa 8	0	Service généraux	
<b>TOTAL</b>				<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0</b>		
<b>Nombre d'emplois Permanents</b>				<b>62</b>	<b>44</b>		<b>18</b>		